



**Compte-rendu du conseil communautaire
du JEUDI 24 AVRIL 2014
à la salle communale de St Frezal de Ventalon**

**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRE

Le Pont de Montvert : François FOLCHER ; Frédéric FOLCHER ; Stéphane MAURIN

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ; Jacques HUGON ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU ;

Titulaire absent ayant donné procuration : Alain JAFFARD a donné procuration à Stéphane MAURIN

Matthias CORNEVAUX a donné procuration à Jean Paul VELAY

Excusés :

Autres personnes présentes à la réunion :

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Création de poste – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Depuis le mois de mars 2014, deux agents de la Communauté de Communes sont lauréates du concours de Rédacteur Territorial et Rédacteur Principal de 2^e Classe. Afin de valider cette réussite en nommant ces agents dans leur nouveau cadre d'emploi, il convient d'une part de créer un poste de Rédacteur Territorial à temps non complet de 31 heures. Avec ce nouveau poste d'encadrement intermédiaire, l'agent pourrait être Responsable du service Cyberbase / Relais de Service Public et Maison de l'Emploi. Une proposition et une mise en œuvre de la procédure administrative sera présentée aux agents du service.

D'autre part, il convient de créer un poste de Rédacteur Principal de 2^e Classe à temps complet. Avec ce nouveau poste, l'agent sera conforté dans sa fonction de Secrétaire Générale de la Communauté de Communes.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Hameau de l'Espinassas : Construction d'un bâtiment - attribution des lots – rapporteur Jean Pierre ALLIER

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 18 avril 2014 pour analyser les offres et émettre une proposition d'attribution des lots du marché public de réhabilitation de ruines au hameau de l'Espinassas. Sur cette proposition, l'assemblée pourra décider de l'attribution des lots de ce marché.

Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'il peut avoir avec certains candidats au présent marché, le 1^{er} Vice-président ne prend pas part au vote qui suit.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Président propose d'attribuer les lots et options comme suit :

Désignation du lot	Entreprise retenue	Adresse
Lot 1 : Maçonnerie	CHAPELLE	48400 - COCURES
Lot 2 : Charpente couverture zinguerie	LEROUXEL	48000 - BARJAC
Lot 3 : Rejointement à la chaux	sans suite	
Lot 4 : Menuiseries extérieures bois	MENUISERIES ROUMEJON	30480 - CENDRAS
Lot 5 : Serrurerie	SARL GAILLARD	48300 - LANGOGNE
Lot 6 : Doublages cloisons peinture	attribution en attente	
Lot 7 : Menuiseries intérieures	MENUISERIES ROUMEJON	30480 - CENDRAS
Lot 8 : Electricité	ROURE Philippe	48220 - FRAISSINET DE LOZERE
Lot 9 : Plomberie sanitaire chauffage	NATALI	48160 - LE COLLET DE DEZE
Lot 10 : Poêle à granulés	COGRA	48000 - MENDE
Lot 11 : Pierres sèches	S&B	48400 - FLORAC

16 VOIX POUR, ADOPTE

3. Maison de Marie : avenant n°2 lot 3 : Couverture, lauze / zinguerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de Marie, le lot 3 - Charpente-Couverture-Zinguerie est attribué à l'entreprise Pantel Couverture. Il précise que considérant l'avancement des travaux, il s'avère pertinent de poser une fenêtre de toit afin d'éclairer naturellement la cage d'escalier et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 3 - Charpente-Couverture-Zinguerie d'un montant de 568.45€ ht.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Hameau de l'Espinas : Construction d'un hangar, avenant lot 5 : Electricité – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le lot n°5 du marché pour la construction du hangar à l'Espinas est attribué à l'Ets ROURE Philippe.

Il précise que lors de l'établissement de la mise au point du marché initial s'est glissée une erreur de report de montant de 0.60 € ht. Afin de régulariser le montant du marché il est proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant n°1 au lot 5 - Electricité d'un montant de - 0.60 € ht.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Contrat de bail professionnel : Modification de la délibération 83-2013 – rapporteur Camille LECAT

Camille LECAT, Vice-président informe que la délibération 83-2013 du 22 novembre 2013 prévoit un contrat de bail professionnel avec l'Association des Artisans Bâisseurs en pierres Sèches (ABPS) pour une durée de 6 ans dans le cadre de la mise à disposition d'un hangar à l'Espinas moyennant un loyer provisoire de 250€.

Il précise que pour garantir un usage pérenne des lieux à l'association ABPS, il convient de modifier la durée du bail.

Enfin, et considérant que les travaux sont terminés, il convient de fixer définitivement le montant mensuel du loyer. Il est proposé à l'assemblée de porter la durée du bail à 12 ans et de fixer le loyer mensuel comme suit :

du 1^{er} janvier au 31 mars 2014, suite à un usage partiel des locaux : 125€,

à compter du 1^{er} avril 2014 : 250€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Comptes de gestion de l'exercice 2013 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes. Il précise que ce document, dressé par le receveur, doit être soumis au vote de l'assemblée qui peut émettre des observations et des réserves si nécessaire.

Après s'être fait présenter le Budget Principal de l'exercice 2013, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2013 du budget principal de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Après s'être fait présenter le Budget annexe de la Maison de Marie pour l'exercice 2013, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe de la Maison de Marie.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Après s'être fait présenter le Budget annexe Enfance & Jeunesse pour l'exercice 2013, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe Enfance & Jeunesse.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Après s'être fait présenter le Budget annexe ZAE de Masméjean pour l'exercice 2013, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe ZAE de Masméjean.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Après s'être fait présenter le Budget annexe Logement la Cure – Pont de Montvert pour l'exercice 2013, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe Logement la Cure – Pont de Montvert.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Comptes administratifs de l'exercice 2013 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Ce document présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Après avoir présenté les comptes administratifs 2013 de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, le Président se retire de la séance pour qu'il soit procédé au vote, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT. Il est proposé au conseil de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Compte administratif 2013 : budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		38 374.61		18 734.48		57 109.09
Opérations de l'exercice	226 694.14	230 460.25	202789.49	210 661.25	429 483.63	441 121.50
TOTAUX	226 694.14	268 834.86	202 789.49	229 695.73	429 483.63	498 230.59
Résultats de clôture		42 140.72		26 606.24		68 746.96

16 VOIX POUR, ADOPTE

Compte administratif 2013 : budget Maison de Marie

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	./.	18 249.51	./.	18 249.51
Opérations de l'exercice	1 330.03	1 330.03	57 763.51	32 665.77	59 093.54	33 995.80
TOTAUX	1 330.03	1 330.03	57 763.51	50 915.28	59 093.54	52 245.31
Résultats de clôture		0.00	6 848.23		6 848.23	

16 VOIX POUR, ADOPTE

Compte administratif 2013 : budget Enfance et Jeunesse

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	./.	./.	./.	./.
Opérations de l'exercice	179 020.87	179 020.87	./.	./.	179 020.87	179 020.87
TOTAUX	179 020.87	179 020.87			179 020.87	179 020.87
Résultats de clôture		0.00				0.00

16 VOIX POUR, ADOPTE

Compte administratif 2013 : budget Masméjean

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	14 283.00	./.	14 283.00	./.
Opérations de l'exercice	15 219.35	57 819.35	15 219.35	14 283.00	30 438.70	72 102.35
TOTAUX	15 219.35	57 819.35	29 502.35	14 283.00	44 721.70	72 102.35
Résultats de clôture		42 600.00	15 219.35			27 380.65

16 VOIX POUR, ADOPTE

Compte administratif 2013 : budget Logement la Cure – Pont de Montvert

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	./.	./.	./.	./.	./.	./.
Opérations de l'exercice	./.	./.	140.00	./.	140.00	./.
TOTAUX	./.	./.	140.00	./.	140.00	./.
Résultats de clôture		0.00	140.00		140.00	

16 VOIX POUR, ADOPTE

8. Affectation des résultats de l'exercice 2013 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que l'affectation du résultat consiste à effectuer un virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Cette affectation est obligatoire pour couvrir un déficit d'investissement. Suite à la constatation des résultats des Comptes 2013 pour l'ensemble des budgets (principal et annexe), il s'avère que seul le budget annexe de la ZAE de Masméjean requiert une affectation de résultat. Toutefois, considérant qu'il s'agit d'un budget annexe de lotissement, que la comptabilité de stock fait principalement intervenir la section de fonctionnement, il n'y a pas lieu d'effectuer un virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Le Président propose de n'affecter aucun résultat de clôture pour l'ensemble des budgets.

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Fixation des taxes – Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée les taux votés pour l'année 2013. Il précise que considérant la conjoncture actuelle et la nécessité de ne pas peser plus lourd sur la fiscalité des ménages et professionnels du périmètre, il propose au conseil communautaire de ne pas augmenter les taux des taxes locales 2014 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation 2.33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 2.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 56.90 %

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

10. Budgets principal et annexes 2014 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président présente les budgets primitifs de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour l'exercice 2014, et invite le conseil communautaire à délibérer et approuver les budgets primitifs de la CCCML comme suit :

Budget Primitif 2014 : budget principal

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	288 336.72 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 071 475.17€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget Primitif 2014 : budget annexe Enfance & Jeunesse

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	165 619.06€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget Primitif 2014 : budget annexe La Maison de Marie

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 600.00€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 948.23€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget Primitif 2014 : budget annexe ZAE de Masméjean

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	290 028.35€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	187 238.70€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget Primitif 2014 : budget annexe Logement la Cure – Pont de Montvert

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 970.00€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	223 786.00€

17 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 heures.